

Conduire la démarche de programmation urbaine

RS6057 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	341p, 341n
Formacode(s)	12512, 22269
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2024

Certificateur(s)

ATTITUDES URBAINES · SIRET : 39875355800046

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La programmation urbaine est une démarche de projet permettant d'identifier en amont les besoins, les contraintes et les opportunités propres à une opération urbaine. Elle consiste à déterminer la vocation et la nature des usages d'un site, d'un quartier ou d'un territoire en transformation (mutation, développement, restructuration, etc.) dans le cadre d'une démarche progressive et partenariale qui intègre à la réflexion l'ensemble des parties prenantes concernées par l'opération, au premier rang desquelles le maître d'ouvrage qui porte l'opération.

Pour un maître d'ouvrage, la programmation urbaine est donc une première étape déterminante dans la vie d'un projet, qui va lui permettre de poser les bases, puis d'accompagner dans le temps et dans l'espace la concrétisation d'une opération urbaine ou d'aménagement. En amont, puis pendant le travail de conception qui sera confié au maître d'œuvre, la démarche de programmation va ainsi permettre de vérifier la faisabilité spatiale, opérationnelle et économique de l'opération envisagée, puis de s'assurer du respect des objectifs et des contenus programmatiques préalablement définis.

Conduire une démarche de programmation urbaine signifie nourrir la réflexion d'un maître d'ouvrage, l'aider à prendre les décisions éclairées qui lui incombent tout au long de l'élaboration de l'opération, et accompagner la mise en œuvre de l'opération en tenant compte de ses contraintes, exigences et priorités d'actions. La conduite d'une démarche de programmation urbaine est devenue une compétence de plus en plus attendue chez les professionnels de l'urbain et de l'aménagement pour répondre à la complexité grandissante des situations opérationnelles (renouvellement urbain, maîtrise des coûts, impératifs environnementaux, etc...), et mieux tenir compte de la multiplicité des acteurs et parties prenantes à impliquer (habitants, porteurs de projet privés, financeurs...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Repérer les différents acteurs publics et privés à mobiliser afin d'intégrer l'ensemble des parties prenantes concernées à l'élaboration de l'opération urbaine

C2. Organiser une démarche progressive

et partenariale pour mobiliser les différentes parties prenantes, définir avec elles les objectifs et les contenus programmatiques de l'opération urbaine (vocation, usages, activités) et solliciter les arbitrages nécessaires de la maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes de l'élaboration de l'opération

C3. Elaborer un diagnostic synthétique et transversal afin d'identifier les dynamiques socio-démographiques, économiques et urbaines à l'œuvre sur le territoire et de repérer les contraintes et les potentialités de l'opération urbaine

C4. Proposer des scénarios intégrés et différenciés afin de mettre en débat les objectifs et d'explorer la faisabilité des contenus programmatiques de l'opération urbaine avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires

C5. Organiser

le travail de la maîtrise d'œuvre urbaine dans un cadre adapté à la complexité de l'opération urbaine afin de s'assurer

du respect des objectifs et des contenus programmatiques au moment de la conception spatiale et technique

C6. Poser les bases d'une feuille de route opérationnelle (phasage, financement, montage) afin d'accompagner la mise en œuvre de l'opération urbaine dans l'espace et dans le temps en tenant compte des contraintes et des priorités d'action de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires

C7. Intégrer une démarche de développement professionnel continu afin de questionner sa pratique et d'améliorer l'accompagnement des opérations urbaines

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse à des professionnels au sein des maîtrises d'ouvrage publiques et privées (Collectivités locales, aménageurs...), de leurs partenaires territoriaux (CAUE, Agences d'Urbanisme, Etablissements Publics Fonciers...) et équipes de prestataires privées qui les accompagnent (bureaux d'études, architectes et maîtres d'œuvre...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 personnes :

- Trois professionnels de la conduite de démarche de programmation urbaine, avec au minimum un représentant de la MIQCP Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) ou du SYPAA (Syndicat des programmistes en aménagement et architecture)

Le président est élu en début de session de certification.

La totalité des membres du jury est donc composé de professionnels en exercice et indépendants d'Aptitudes Urbaines. Ces jurés ne connaissent pas les candidats qu'ils évaluent afin de garantir l'impartialité de la décision.

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6687

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://aptitudes-urbaines.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6057/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	60 %
Période	09/2022 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	34 301 €
Coût moyen par dossier	6 860 €
Durée moyenne	80 h
Période	09/2022 – 07/2023
France compétences	51 %
Entreprise	31 %
Reste à charge titulaire	18 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.